



Compte-rendu de l'audition de SUD-Culture-Solidaires par la commission Livre Blanc sur l'archéologie préventive

La délégation SUD-Culture-Solidaires a été reçue lundi 12 novembre par la commission Livre Blanc sur l'archéologie préventive. Notre délégation était composée de :

- Jean-Philippe Baguenier (Archéologue INRAP en région Centre et Secrétaire de la section nationale INRAP de SUD-C.-S.),
- Aline Briand (Archéologue INRAP en région Midi-Pyrénées et représentante SUD-C.-S. au CT central de l'INRAP),
- Thomas Bouquin (Archéologue INRAP en région Rhône-Alpes et secrétaire de la section nationale INRAP de SUD-C.-S.),
- Benjamin Hérard (Archéologue INRAP en région Basse-Normandie et secrétaire national de SUD-C.-S.),
- Thierry Lepert (Archéologue SRA région Haute-Normandie, représentant SUD-C.-S.).

* * * * *

Nous avons été invités à présenter nos analyses et revendications concernant l'archéologie préventive. Par ailleurs, nous avons transmis au cours du mois d'octobre la plateforme Archéologie de SUD-Culture-Solidaires. Au cours de cette audition, nous avons rappelé les principes fondamentaux issus de ce document. Cette présentation a été précédée d'une mention de la représentativité du syndicat SUD-Culture-Solidaires au sein du Ministère de la Culture, de l'INRAP et d'opérateurs privés d'archéologie préventive tandis que d'autres praticiens des Collectivités territoriales sont affiliés à SUD-Collectivités territoriales.

La commission a prêté une oreille attentive à l'expression de nos revendications. Nous sommes notamment intervenus pour largement contester le dispositif actuel et ses conséquences particulièrement lourdes : marchandisation des fouilles (remise en cause du caractère publique de l'archéologie et rupture des chaînes opératoires scientifiques, système administratif et commercial par trop envahissant et prenant le pas sur le cœur de métier... etc). Les questions de la commission ont porté dans un premier temps sur la préservation du potentiel archéologique. Nous avons répondu que la fouille devait être une solution de dernier recours. Nous avons cependant précisé que le coût de l'archéologie préventive comme argument principal pour la préservation des sites ne nous apparaissait pas pertinent à l'usage.

L'autre point essentiel évoqué par la commission a bien évidemment été le financement de l'archéologie préventive.

Si le principe « casseur-payeur » a pu être un temps une solution plus ou moins pertinente, certains membres de la commission semblent s'interroger sur l'opportunité de maintenir ce principe. Nous avons, de plus, rappelé que celui-ci était lié à un système de financement au coup par coup auquel nous nous opposons. Nous avons été invités à affiner notre proposition d'une mutualisation complète des financements de la recherche archéologique préventive.

A également été posée la question des besoins financiers de l'archéologie préventive, ce à quoi nous avons répondu que l'évaluation de ces besoins était indissociable d'une politique nationale de l'État en matière d'archéologie préventive : la loi de 2001 dit « ce qu'il est possible de faire » et non... « ce qu'il faut faire ».